



Convention exploitation

Par **Lisa1783**, le **14/08/2023** à **09:13**

Bonjour

Je suis dsj si je vous sollicite beaucoup, mais je crois avoir trouvé le pourquoi de la somme demandée.

Ils ont calculé du début pour tout le monde quelque soit la date d'entrée , j'ai refait mon calcul à partir de ma date d'entrée et avec leurs chiffres et j'ai trouvé une différence en ma faveur de 645 euros. J'ai refait le calcul pour une autre personne et idem elle a trop payé . Alors oui c'est un forfait trimestriel mais doit on payer les frais de personnel et l'animation alors que l'on a emménagé que 7 mois après l'ouverture de la résidence ?

J'ai rendez vous avec un juriste mercredi après-midi mais je contrôle les charges cette après-midi. On verra bien

Merci de votre aide sur ce dossier depuis le temps que je vous embête

cordialement

j

Par **Cousinnestor**, le **14/08/2023** à **09:23**

Hello !

De quoi parlez-vous **Lisa** ? D'un loyer et/ou de charges dans quel genre de structure...? Quelle est nature du document vous demandant de l'argent et les libelés détaillant éventuellement la somme demandée ?

Dans votre "convention exploitation" (?) quelles sont les prestations payantes qui sont prévues et quelles en sont les modalités de facturation convenues ?

A+

Par **Lisa1783**, le **14/08/2023** à **09:48**

Merci de me répondre .

Je suis en résidence seniors cette convention était annexée au bail, c'est un forfait trimestriel avec les charges de la la masse salariale , le budget animation, l'eau et l'électricité des parties communes (déjà mentionnées sur le décompte annuel donc à priori payées deux fois) . Ma question n'était pas claire . Résidence réceptionnée le 13 septembre 2021, premiers locataires vers le 10 oct 21 et je suis arrivée le 25 avril 2022 , je suis facturée au prorata mais de la somme totale du début . En refaisant le calcul des sommes à percevoir à partir de mon arrivée ça ne colle pas du tout . J'espère avoir été plus claire ?

Merci beaucoup

Par **Cousinnestor**, le **14/08/2023** à **09:57**

(suite)

Ok merci je comprends mieux **Lisa**. Mais faute de pouvoir consulter le bail, la convention et les appels de versement en question; il est difficile de vous répondre sur la pertinence de ce qui vous est demandé de régler... En l'état votre problématique n'est pas "juridique", elle est d'abord de confronter ces différents documents d'un point de vue comptable.

A+

Par **Lisa1783**, le **14/08/2023** à **11:25**

Merci , mais j'ai trouvé . Ils facturent la même somme globale sur 15 mois même si vous êtes rentrés au 12 ieme mois de la période. Je vous tiendrais informé de la suite car c'est pas triste ce contrôle .

En tout cas merci beaucoup pour votre assistance

Bonne journée

Par **Cousinnestor**, le **14/08/2023** à **19:04**

(Ah, leur comptabilité se fait sur 15 mois ?)

Par **Lisa1783**, le **14/08/2023** à **21:53**

Oui, c'est pas triste et j'ai pas pu contrôlé aujourd'hui, elle avait pas le temps. Ça devient comique .Mercredi, j'ai rdv avec un juriste on verra ce qu'il en pense. La suite au prochain numéro